

EDITO DU MAIRE

En premier lieu, je vous remercie pour la confiance que vous avez accordée à toutes celles et ceux qui se sont présentés à vos suffrages lors de l'élection du 15 mars dernier.

Cette dernière élection municipale s'est déroulée dans un contexte inédit puisque déjà, à cette date, l'émotion suscitée par les annonces de prudence sanitaire a déclenché beaucoup de réserves et bon nombre de nos concitoyens ont fait le choix de se préserver, ce qui a eu pour effet de freiner la mobilisation le jour de l'élection. L'effervescence habituelle n'était pas au rendez-vous !

Durant toute la période du confinement, il y aura eu beaucoup de solidarité et notre commune s'est aussi engagée dans cette voie en fabriquant bon nombre de masques. Merci !

Il faut désormais reprendre nos activités en nous adaptant aux règles imposées par la prudence.

La priorité était la réouverture de l'école, effective depuis le 25 mai, en accueillant 10 élèves.

Les contraintes sanitaires très strictes ont demandé un travail de préparation important avant cette réouverture qui a

mobilisé l'équipe enseignante, le personnel de la mairie et le conseil municipal. L'objectif était de scolariser graduellement le plus grand nombre d'enfants. Ce fut fait au cours de 4 phases qui ont abouti à l'accueil de 65 enfants à compter du 15 juin. Puis, le 22 juin, date de retour à la normale, les élèves ont retrouvé leurs salles de classe.

Toutes les équipes citées ci-dessus ont fait et font le maximum pour répondre au mieux aux impatiences bien compréhensibles. Je remercie vivement l'équipe enseignante pour son investissement et son dévouement en ces temps bien compliqués.

Depuis le 8 juin, quelques associations ont, elles aussi, décidé de reprendre prudemment leurs activités.

Nos habitudes ont été bouleversées et nos modes de vie bousculés. Il faudra, cependant, continuer à nous adapter aux situations et aux évolutions à venir.

L'été est à nos portes, je vous souhaite à toutes et tous de faire le plein d'énergie.

Bon été et bonnes vacances !

INFORMATIONS COMMUNALES

Ce bulletin municipal revêt une forme nouvelle car le Conseil Municipal souhaitait s'adresser à vous avant la période estivale avec un double objectif :

- se présenter à vous de façon plus formelle qu'au travers un article dans la presse régionale,
- diffuser les actualités de la commune

Le Conseil Municipal que vous avez élu le 15 mars dernier compte 15 membres :

- Pierre CARON – Maire
- Anna MENDOUSSE 1^{ère} adjointe
- Guy DECHENAUD 2^{ème} adjoint
- et 12 conseillers.

Sur la photo de gauche à droite, à l'arrière :

Marc CAUFRIEZ, Guillaume BERGER, Corentin CUZIN, Christine COLLIN,

Au milieu : Marie-Claire CACHON, Nicolas ROMET, Christine PROVOOST, Jean-Luc COUVERT,

A l'avant : Pascale VERGNES, Diéga GERACI, Annie BOUVIER-PATRON, Pierre CARON, Guy DECHENAUD, Badr BENTAYBI et Anna MENDOUSSE



Pour mener à bien ses missions et conduire son action, le Conseil Municipal travaille au sein de commissions qui sont toutes présidées par le Maire ou les adjoints. C'est au sein de ces commissions que se préparent les dossiers soumis à délibération.

Commissions	Membres
COMMUNE Administration, gestion, finances, personnel communal	Pierre CARON, Annie BOUVIER-PATRON, Jean-Luc COUVERT, Christine PROVOOST
EDUCATION Conseil d'école Cantine, garderie, périscolaire	Anna MENDOUSSE, Badr BENTAYBI, Pascale VERGNES Diéga GERACI, Christine COLLIN, Christine PROVOOST
URBANISME PLUI, permis de construire, autorisation de travaux, grands travaux	Pierre CARON, Guy DECHENAUD, Annie BOUVIER-PATRON, Guillaume BERGER, Marc CAUFRIEZ, Corentin CUZIN
ENVIRONNEMENT Cadre de vie, plan de circulation, zones de préservation, espaces forestiers	Anna MENDOUSSE, Marc CAUFRIEZ, Corentin CUZIN, Nicolas ROMET, Jean-Luc COUVERT, Badr BENTAYBI, Diéga GERACI
ENTRETIENS GENERAUX Tous les bâtiments et espaces communaux	Guy DECHENAUD, Guillaume BERGER, Marc CAUFRIEZ, Corentin CUZIN, Nicolas ROMET
RESEAUX Voiries, électrification, éclairage public, eaux de ruissellement, chemins forestiers	Guy DECHENAUD, Nicolas ROMET, Corentin CUZIN, Marc CAUFRIEZ, Guillaume BERGER
COMMUNICATION Bulletins municipaux, site internet	Pierre CARON, Christine PROVOOST, Pascale VERGNES
VIE ASSOCIATIVE Comité des fêtes, associations	Pierre CARON, Annie BOUVIER-PATRON, Christine COLLIN, Pascale VERGNES
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Président : Pierre CARON Titulaires : Anna MENDOUSSE, Christine COLLIN, Diéga GERACI, Marie-Claire CACHON Membres extérieurs : Julienne GUINET, Marie-Noëlle FESSIA, Stéphanie FONTAINE, Serge TROPEL
Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Président : Pierre CARON Titulaires : Jean-Luc COUVERT, Guy DECHENAUD, Marc CAUFRIEZ Suppléants : Nicolas ROMET, Diéga GERACI, Annie BOUVIER-PATRON

■ LA CONFECTION DES MASQUES : UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Le Conseil Municipal a pris ses fonctions dans un contexte particulier que nous connaissons tous, petits et grands, jeunes ou plus âgés, depuis mars 2020. Cette pandémie a engendré de nombreux drames, généré beaucoup d'angoisse, mais a aussi véhiculé des élans de solidarité, mis en lumière des professions et le dévouement de leurs salariés. Elle a également fait émerger des innovations tant médicales que techniques et transformera probablement notre regard sur l'avenir et nos modes de vie.

A ceux qui ont été touchés par cette maladie, soit pour eux-mêmes soit parce qu'un proche en a été affecté, nous adressons nos témoignages de soutien.

Cette période a aussi mis en lumière notre capacité à nous mobiliser et à faire preuve de solidarité.

C'est ainsi que, sous l'impulsion de la CCBE, des élus municipaux ont organisé une opération de confection et distribution de masques dont l'objectif était de pouvoir doter chacun des habitants d'au moins un masque. Objectif atteint grâce à l'implication de ces 31 bénévoles que nous remercions chaleureusement :

Pascale BAJARD	Nicole CHATELAS	Emme KOUYOUNDJIAN
Déborah BALDOCK	Lucette COMIEN	Marie-Jo LACROIX
Pascale BARBAULT	Marilène CUTAJAR	Audrey LEBEAU
Monique BELLAVIA	Martine DEDUMAST	Odile LEYSSIEUX
Denise BERTRAND	Christine DEGERY	Corinne MICHALLET
Odile BOULLU-CHATAIGNER	Isabelle ESTIER	Jacqueline NOUAILLE
Anne-Laure BRINO	Agnès ETIENNE	Marie-Pierre ORSINI
Cécile CARON	Sybille FREGONESE	Nathalie ROCHE
Florent CASTANEDO	Colette GAILLARD	Cécile SINTRE
Mathilde CAUFRIEZ	Nathalie GOMEZ	Danielle THIBAUD
	Naomi JUSSERON	

Ces masques ont été remis aux habitants, qui se sont déplacés en nombre à l'abri festif, les 8 et 9 mai.

■ VIDÉO SURVEILLANCE

L'installation d'une vidéo-surveillance a été prise par une délibération du 2 juillet 2019 suite aux dégradations continues dans notre commune.

C'est ainsi que 4 caméras sont opérationnelles dans un périmètre couvrant l'école, la mairie, l'abri festif et le city-stade. Leur mise en fonctionnement se fera dès que les panneaux informatifs réglementaires seront en place.

Seul le maire a accès à la lecture des enregistrements : la confidentialité des images est ainsi préservée. Les services de Gendarmerie sont, seuls, habilités à traiter les incidents qui pourront être observés.

INFORMATIONS PRATIQUES



■ En raison des congés d'été, la Mairie sera fermée du 3 au 7 août 2020

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie :

Lundi de 13h30 à 17h

Jeudi de 13h30 à 18h30

Mercredi de 9h à 12h

Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi de 9h à 12h



■ NUISANCES SONORES

Il est prévu par la loi que chaque propriétaire de **chien** doit faire en sorte que les aboiements ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

Si aucune démarche ne permet un règlement amiable pour faire respecter la législation (article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal), la saisie du Procureur de la République, après procédure judiciaire, peut aboutir à une amende de 450€ ainsi qu'à dommages et intérêts.

Inquiétez-vous du comportement de votre chien, notamment en votre absence. Des solutions existent pour éduquer votre ami à quatre pattes et l'aider à n'aboyer qu'à bon escient...

Soyons citoyens, respectons nos voisins. La bonne éducation de votre chien est une obligation.

L'usage des **appareils de bricolage et de jardinage**, thermiques et électriques, est limité aux horaires suivants :

en semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30, samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



Rappel des numéros d'urgence gratuits



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES



Des nouvelles de la médiathèque La Fée Verte : Le PALaBr ouvre ses portes le 1er juillet.

Depuis la mi-juin, la Médiathèque intercommunale de la Communauté de Communes de Bièvre Est, La Fée Verte, a ouvert à nouveau ses portes aux heures habituelles, les mardi, mercredi, vendredi et samedi. Chacun peut ainsi rapporter, choisir et emprunter des documents.

A partir du 1er juillet, et pendant tout l'été, aux heures d'ouverture de la médiathèque, les visiteurs pourront admirer les attractions réalisées par près de 30 classes dans le cadre du PALaBr (Parc d'Attractions Littéraires à Bièvre Est).



Jours et horaires d'ouverture des déchèteries (susceptibles de modifications) :

Jours	Déchèterie d'Apprieu	Déchèterie de Beaucroissant	Déchèterie de Châbons
Lundi	9h-12h	14h-17h	14h-17h
Mardi	Fermée	Fermée	Fermée
Mercredi	9h-12h	14h-17h	14h-17h
Jeudi	Fermée	Fermée	Fermée
Vendredi	14h-17h	9h-12h	9h-12h
Samedi	9h-12h	14h-17h	9h-12h et 14h-17h

VIE ASSOCIATIVE

■ LA FAMILLE DES ASSOCIATIONS BEVENAITINES S'AGRANDIT AVEC L'ARRIVÉE DE "BEVENAIS EN FÊTE"

Cette association, loi 1901, créée le 3 mars 2020 à l'initiative de Frédéric MINGRAT, a pour but l'animation du village et la location de matériel festif.

Ses membres fondateurs sont :

Frédéric MINGRAT, Président, Hervé BOUZON, Vice-Président

Nelly FOREST, Secrétaire, Vanessa BEVILACQUA, Trésorière,

Katia SAUVEGRAIN, Thomas DE LA CALE et Pascale VERGNES.

Georges COMIEN est désigné Membre d'Honneur.



La situation sanitaire a mis en sommeil les actions projetées, toutefois « Bévenais en Fête » proposera des moments conviviaux d'ici à la fin de l'année.

Les réservations et locations des salles et de l'abri festif continuent d'être assurées par la Mairie.

■ A L'ATTENTION DE TOUT LE TISSU ASSOCIATIF DE LA COMMUNE :

Les associations désireuses de faire paraître un article peuvent l'envoyer à l'adresse suivante : mairie.bevenais@orange.fr avant le 31 août 2020.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée de septembre,
d'ici là bel été à toutes et tous.

